

Partenariat & Proximité 2

Fonds d'investissement de proximité

RAPPORT ANNUEL

31 Mars 2014

EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTMENT PARTNERS

PRIVATE EQUITY



**EDMOND
DE ROTHSCHILD**

SOMMAIRE

PARTIE I - ETATS FINANCIERS DU FONDS PARTENARIAT & PROXIMITE 2	3
1. Bilan	3
2. Hors Bilan	4
3. Compte de Résultat	4
PARTIE II - ANNEXES DU FONDS PARTENARIAT & PROXIMITE 2	5
1. Règles et méthodes comptables	5
2. Autres informations	8
2.a - Evolution de l'actif net – décomposition du capital	8
2.b - Boni de liquidation	9
2.c - Autres compléments d'information	10
2.d - Inventaire des investissements en Capital Investissement	13
2.e - Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé	13
2.f - Evolution de l'évaluation des investissements en Capital Investissement	14
2.g - Etat des cessions de l'exercice sur investissements en Capital Investissement	14
2.h - Clauses particulières affectant les investissements en Capital Investissement	14
2.i - Etat des placements en Trésorerie	14
2.j - Dettes et créances	15
PARTIE III - RAPPORT DE GESTION DU FONDS PARTENARIAT & PROXIMITE 2	16
1. Orientation de gestion	16
1.a - Historique	16
1.b - Caractéristiques juridiques	16
1.c - Stratégie d'investissement	16
2. Évolution de l'actif net et de la valeur liquidative depuis l'origine	17
2.a - Commentaire de gestion sur la période	18
2.b - Ratio réglementaire	18
2.c - Perspectives	18
3. Investissements / Cessions	18
3.a - Investissements pendant la période	18
3.b - Investissements dans d'autres fonds d'investissements pendant la période	19
3.c - Cessions pendant la période	19
4. Informations	19
4.a - Co-investissements	19
4.b - Co-désinvestissements	19
4.c - Mandats sociaux	19
4.d - Utilisation des droits de vote	20
4.e - Événements relatifs à la société de gestion	20
4.f - Modifications intervenues concernant les méthodes de valorisation au cours de l'exercice précédent et de cet exercice	20
4.g - Frais facturés au fonds sur la période	20
4.h - Prestations de conseil ou de montage facturés par la société de gestion ou une entreprise liée au fonds ou à une société dans laquelle le fonds détient des titres	20
4.i - Opération de crédit	20
4.j - Intervention du fonds sur les marchés à terme et les conséquences sur le portefeuille	21
4.k - Convention SOFARIS « Fonds Propres »	21
4.l - Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties	21
4.m - Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	21

Partie I - ETATS FINANCIERS du Fonds PARTENARIAT & PROXIMITE 2

1. BILAN

BILAN ACTIF	31/03/2014	31/03/2013
DEPOTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	4 346 009,84	3 991 006,22
Instruments financiers de capital investissement	3 541 221,95	3 393 593,78
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	146 304,00	384 720,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	3 394 917,95	3 008 873,78
Instruments financiers à terme		
Autres instruments financiers	804 787,89	597 412,44
CREANCES		
COMPTES FINANCIERS	59 801,08	322 907,26
TOTAL DE L'ACTIF	4 405 810,92	4 313 913,48
BILAN PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
• CAPITAL (<i>sous déduction du capital souscrit non appelé et des répartitions d'actifs au titre de l'amortissement des parts du FCPR/FCPI/FIP</i>)	4 543 127,58	4 682 141,03
• Plus ou moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
• REPORT A NOUVEAU		
• Plus et moins-values nettes (a, b, c)	2 992,63	-231 082,02
• Résultat de l'exercice (a, b)	-192 316,63	-194 008,70
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	4 353 803,58	4 257 050,31
(= Montant représentatif de l'actif net)		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Autres instruments financiers		
DETTES	52 007,34	56 863,17
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	4 405 810,92	4 313 913,48

a) y compris comptes de régularisations

b) diminués des acomptes versés au titres de l'exercice

c) sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

2. HORS BILAN

	31/03/2014	31/03/2013
OPERATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
TOTAL OPERATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPERATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
TOTAL AUTRES OPERATIONS		

3. COMPTE DE RESULTAT

	31/03/2014	31/03/2013
PRODUITS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur instruments financiers de capital investissement	18 532,74	14 511,47
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	18 532,74	14 511,47
CHARGES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
Charges sur instruments financiers à terme		
Autres charges financières		93,94
TOTAL (2)	0,00	93,94
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (1-2)	18 532,74	14 417,53
Autres produits (3)		
Frais de gestion (4)	210 857,88	208 693,80
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L,214-9) (1-2+3-4)	-192 325,14	-194 276,27
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	8,51	267,57
Acomptes versés au titre de l'exercice (6)		
RESULTAT (1 - 2 + 3 - 4 +/- 5 - 6)	-192 316,63	-194 008,70

Partie II - ANNEXES DU FONDS PARTENARIAT & PROXIMITE 2

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS appelle l'attention des souscripteurs sur le fait que la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans un autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du Fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des O.P.C.V.M. prévu par le règlement n°2003-02 du 2 octobre 2003 (modifié par les règlements n°2004-09 du 23 novembre 2004 et n°2005-07 du 3 novembre 2005) du comité de la réglementation comptable.

Les Actifs du FIP comprennent tous les titres détenus dans son portefeuille, évalués comme indiqué ci-dessous, plus les créances, les liquidités et les montants investis à court terme. L'Actif Net est déterminé en déduisant tout passif éventuel de la valeur des Actifs du FIP.

EVALUATION DU PORTEFEUILLE

Pour les besoins de calcul de l'actif net du Fonds, les instruments financiers et les autres valeurs détenus par le Fonds sont évalués par la Société de gestion conformément aux règles et méthodes préconisées par la réglementation en vigueur (Règlement 2003-02 du Comité de la Réglementation Comptable) et aux recommandations du Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié en mars 2005 par la *European Venture Capital Association* (EVCA), l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), la *British Venture Capital Association* (BVCA) et l'*International Private Equity Valuation Board* (IPEV).

Instruments financiers négociés sur un Marché Réglementé ou Non Réglementé

Les instruments financiers négociés sur un Marché Réglementé seront évalués sur la base du cours de clôture du marché constaté lors du dernier jour de cotation de la période d'évaluation. Pour les Investissements cotés soumis à une restriction ou à un "lock-up", une décote d'au moins 25% sera appliquée.

Les instruments financiers négociés sur un Marché Non Réglementé seront évalués selon les méthodes exposées ci-dessus, toutefois, lorsque le montant des transactions réalisées est réduit et que le cours n'est pas représentatif, ces instruments financiers pourront faire l'objet d'une évaluation selon les méthodes applicables aux instruments financiers non cotés.

Instruments financiers non cotés

La Société de Gestion évalue les instruments financiers non cotés à leur Juste Valeur, qui, dans sa vision, correspond au montant pour lequel il peut être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant sans contraintes et dans des conditions de concurrence normale. La Société de Gestion choisira la méthode la plus adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement réalisé.

La méthode du « Prix d'un Investissement Récent » constituera la méthode privilégiée compte tenu de la nature des investissements réalisés, en conformité avec l'orientation de gestion du Fonds. La valorisation retenue sera basée sur :

- Le prix payé lors de la souscription ou de l'acquisition initiale des titres de la société par le Fonds ou lors d'un investissement complémentaire.
- Le prix d'émission d'un nombre significatif de titres nouveaux, souscrits par un tiers à un prix différent de la valeur antérieurement retenue, ou le prix de transactions intervenues entre entités ou personnes indépendantes les unes des autres et portant sur un nombre significatif de titres.
Dans ce cas, l'évaluation des titres non cotés est basée sur le prix de l'opération, sous réserve qu'il ne sera pas tenu compte du prix de cette opération (ou il lui sera appliqué une décote appropriée), lorsque (i) l'opération avec des tiers est intervenue autrement que dans des conditions normales de marché, (ii) les objectifs du tiers ayant investi (intervenant uniquement dans l'opération) sont de nature stratégique et non pas de nature strictement financière, ou (iii) la transaction a été réalisée par échange de titres et les titres reçus sont non cotés.

En l'absence d'une transaction récente à l'issue d'une période de 12 mois après la date de l'investissement, la Société de Gestion s'attachera à identifier l'impact de tout changement ou événement postérieur à l'opération de référence susceptible d'affecter la Juste Valeur retenue.

La Société de Gestion aura la possibilité de retenir une autre méthode (multiples de résultats, références sectorielles...) et appliquera une décote de négociabilité sur la valeur de l'investissement, si elle considère cette méthode plus appropriée pour refléter la Juste Valeur de l'Investissement et notamment dans le cas où une ou plusieurs sociétés de portefeuille dégageront des résultats bénéficiaires ou des flux de trésorerie positifs pérennes.

En cas de constatation d'éléments déterminants attestant une diminution significative et durable de la situation et des perspectives de la société par rapport à celles qui avaient été prises en compte, soit à la date d'investissement, soit au dernier arrêté, une dépréciation sur le prix d'acquisition ou une réduction de la valeur retenue lors du dernier arrêté est constatée par tranche de 25%, étant précisé qu'il sera possible d'appliquer une décote autre qu'un multiple de 25% si la Société de Gestion dispose d'informations suffisantes pour une évaluation plus précise.

Parts ou actions d'OPCVM et droits d'entités d'investissement

Les actions et les parts de d'OPCVM sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

La valeur de tous les titres sera convertie en Euro suivant le cours des devises à Paris le jour de l'évaluation.

Afin de vérifier la mise en œuvre des principes ci-dessus définis, l'évaluation du portefeuille au 31 mars et au 30 septembre sera soumise au Commissaire aux Comptes par la Société de Gestion, préalablement à la détermination de la Valeur Liquidative des parts.

Les Actifs comprennent tous les titres détenus dans son portefeuille, évalués comme indiqué ci-dessus, plus les créances, les liquidités et les montants investis à court terme. L'Actif Net du Fonds est déterminé en déduisant tout passif éventuel de la valeur des Actifs.

L'OPCVM a opté pour l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les revenus de valeurs à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés, en conséquence ils sont comptabilisés en produits lors du paiement.

Règle sur frais et sorties de titres

Les titres sont enregistrés hors frais et les sorties se font suivant la méthode du Prix Unitaire Moyen Pondéré.

CATEGORIES DE PARTS ET VALEUR LIQUIDATIVE

Les droits des copropriétaires sont représentés par des parts **A** et **B**, conférant des droits différents à leur propriétaire.

La souscription des parts **A** est ouverte à toute personne physique ou morale, française ou étrangère.

La souscription des parts **B** est réservée à la Société de Gestion, au Sponsor et aux personnes en charge de la gestion du fonds.

Chaque Investisseur dispose d'un droit de copropriété sur les Actifs du Fonds proportionnel aux parts détenues de chaque catégorie.

Valeur d'origine et nombre des parts

La valeur initiale des parts (hors droits d'entrée) est :

- part A : 100 Euros par part
- part B : 100 Euros par part

Les parts B représenteront au minimum 0,05% des souscriptions totales.

Valeur liquidative des parts

Les valeurs liquidatives des parts sont établies tous les trois mois, le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année, et pour la première fois au dernier jour de la Période de Souscription. La Société de Gestion peut établir ces valeurs liquidatives plus fréquemment en vue de rachats de parts effectués afin de distribuer du numéraire. Seules les valeurs liquidatives des parts établies les 31 mars et 30 septembre seront attestées par le Commissaire aux Comptes.

Les parts A sont des parts prioritaires qui ont droit à l'intégralité des distributions du Fonds jusqu'au remboursement complet de leur valeur initiale. Les parts A ont également droit à 80% des produits et plus-values nets réalisés par le Fonds.

Les parts B sont des parts ordinaires qui donnent droit à leurs titulaires, dès lors que le nominal des parts A aura été remboursé, à recevoir, au-delà de leur valeur initiale, 20 % des produits et plus-values nets réalisés par le Fonds.

Dans l'hypothèse où les porteurs de parts A ne percevraient pas le montant nominal de leurs parts, les porteurs de parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces parts B.

Ordre des distributions

Toute distribution en espèces ou en titres, réalisée par le Fonds, est allouée dans l'ordre de priorité suivant :

- (i) Premièrement, au remboursement aux porteurs de parts A de la valeur initiale des parts A.
- (ii) Deuxièmement, au remboursement aux porteurs de parts B de la valeur initiale des parts B.

(iii) Finalement, dans la proportion de 80% aux porteurs de parts A et 20% aux porteurs de parts B.

FRAIS FACTURES AUX FONDS

Rémunération de la société de gestion

Le Fonds versera une rémunération à compter de la création du Fonds et jusqu'à la fin de la période de liquidation du Fonds. La Commission de Gestion sera de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Engagement Global pendant les 3 premiers exercices et de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Actif Net du Fonds les exercices suivants.

La Commission de Gestion sera versée à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre. La Commission de Gestion n'est pas à ce jour soumise à TVA. Si de la TVA devenait due, elle n'augmentera pas la Commission de Gestion.

La Commission de Gestion sera diminuée annuellement des Honoraires de Transactions perçus par la Société de Gestion. Les Honoraires de Transaction sont (i) les honoraires et commissions relatifs à des prestations de service facturées au Fonds par la Société de Gestion, et (ii) la quote-part attribuable au Fonds, au prorata des fonds propres et quasi fonds propres détenus par le Fonds dans la société concernée, de toutes commissions de quelque nature que ce soit perçues et conservées par la Société de Gestion dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'investissements effectués par le Fonds (tels les commissions de négociation, d'arrangement, de syndication ou de prise ferme) ou dans le cadre du suivi de sociétés du portefeuille, y compris les jetons de présence.

Rémunération du dépositaire

Le Dépositaire recevra une commission annuelle égale à 0,12% TTC de l'Actif Net du Fonds. La rémunération du Dépositaire sera versée à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre.

Autres frais

Les frais de transaction sont tous les frais externes relatifs à l'acquisition ou à la cession d'un Investissement (y compris, le cas échéant, les droits d'enregistrement ou tous autres droits et taxes similaires). Les frais de transaction qui ne sont pas pris en charge par les sociétés cibles seront sur présentation de justificatifs payés par le Fonds, et comprennent notamment les frais d'intermédiaires et de courtage, les frais d'étude et d'audit, les frais juridiques et comptables et les frais de contentieux éventuels engagés pour le compte du Fonds. Le Fonds supportera également, sur présentation de justificatifs appropriés, tous frais relatifs à son fonctionnement, y compris, sans que cette liste soit limitative, les frais de Commissaires aux Comptes, tous comptables indépendants, tous conseils juridiques et fiscaux et tous autres conseils externes, les primes d'assurance (y compris l'assurance couvrant la responsabilité éventuelle des mandataires sociaux et les commissions Sofaris), ainsi que les frais liés aux rapports préparés pour le compte des Investisseurs. Le montant global des frais de transaction et de fonctionnement visés au présent paragraphe ne pourra excéder annuellement 0,80% TTC de l'Engagement Global. Tous montants excédant ce seuil seront pris en charge par la Société de Gestion.

Frais de Constitution

Le Fonds a versé, au titre des frais de constitution du Fonds, un montant égal à 0,45% TTC de l'Engagement Global à la Société de Gestion, afin de couvrir les frais juridiques, comptables, de déplacement, honoraires de consultants et autres frais administratifs liés à la création, l'organisation, le lancement et la commercialisation du Fonds. Cette somme forfaitaire a été versée à la fin de la Période de Souscription.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

L'article 18 de l'ordonnance 2011-915 prévoit la possibilité de distribuer les plus et moins-values nettes réalisées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

Le plan comptable des OPCVM a été modifié pour tenir compte de cette possibilité nouvelle.

Le fonds capitalise le résultat et les plus et moins-values nettes de l'exercice.

DUREE DE L'EXERCICE

L'exercice a été d'une durée de 12 mois.

2. AUTRES INFORMATIONS

2.a - Evolution de l'actif net – décomposition du capital

		31/03/2014	31/03/2013	Variation exercice
APPORTS	+	5 134 500,00	5 134 500,00	+ 0,00
Capital souscrit ¹	+	5 134 500,00	5 134 500,00	+ 0,00
Capital non appelé ²	-	0,00	0,00	+ 0,00
RESULTAT DE LA GESTION	+/-	- 724 371,36	- 831 981,74	+ 107 610,38
Résultat de l'exercice	+/-	- 192 316,63	- 194 276,27	+ 1 959,64
Cumul des résultats capitalisés des exercices précédents	+/-	- 478 995,59	- 284 719,32	- 194 276,27
Plus-values réalisées				
Sur instruments financiers de capital investissement	+	19 796,07	18 710,31	+ 1 085,76
Sur dépôts et autres instruments financiers	+	7 188,68	3 971,92	+ 3 216,76
Sur instruments financiers à terme	+			
Moins-values réalisées				
Sur instruments financiers de capital investissement	-	4 086,92	4 086,92	+ 0,00
Sur dépôts et autres instruments financiers	-	407 279,54	407 279,54	-
Sur instruments financiers à terme	-			
Indemnités d'assurance perçues	+			
Quote-part de plus-values restituées aux assureurs	-			
Frais de transaction	-	11 294,34	9 984,44	- 1 309,90
Différences de change	+/-			
Différences d'estimation				
Sur instruments financiers de capital investissement	+/-	+ 297 305,78	+ 54 618,37	+ 242 687,41
Sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	+ 45 311,13	- 8 935,85	+ 54 246,98
Sur instruments financiers à terme	+/-			
Boni de liquidation	+/-			
RACHATS ET REPARTITIONS D'ACTIFS	-	33 219,81	22 362,70	- 10 857,11
Rachats ²	-	33 219,81	22 362,70	- 10 857,11
Distributions de résultats	-			
Distributions de plus et moins values nettes	-			
Répartitions d'actifs	-			
AUTRES ELEMENTS ³	+/-	- 23 105,25	- 23 105,25	
CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE	=	4 353 803,58	4 257 050,31	+ 96 753,27

(1) y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPCVM

(2) sous déduction des commissions de rachats acquises à l'OPCVM

(3) il s'agit des frais de constitution

2.b - Boni de liquidation

PARTENARIAT & PROXIMITE 2

31/03/2014

Actif net avant Provision pour Boni de Liquidation	4 353 803,58	
Souscriptions initiales :		
Parts A		5 121 500,00
Parts B		13 000,00
	PARTS A	PARTS B
Souscriptions initiales parts A	5 121 500,00	
Souscriptions initiales parts B		13 000,00
Rachats parts A	-33 211,30	
80% Excédent		
20% Excédent		
Actif brut par part	4 353 803,58	0,00
Provision pour boni de liquidation		0,00
Actif net par part	4 353 803,58	0,00
Nombre de parts	50 822	130
Valeur Liquidative	85,66	0,00

2.c - *Autres compléments d'information*

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ORGANISME AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Part A			
Actif Net	4 353 803,58	4 257 050,31	4 448 664,35
Engagement de souscription	5 082 200,00	5 095 200,00	5 121 500,00
Montant libéré	5 082 200,00	5 095 200,00	5 121 500,00
Répartitions d'actifs	0,00	0,00	0,00
Distribution sur résultat	0,00	0,00	0,00
Distribution sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00
Nombre de parts	50 822,000	50 952,000	51 088,000
Report à nouveau unitaire Plus et moins-values nettes unitaires reportées			
Valeur liquidative	85,66	83,55	87,07

	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Part B			
Actif Net	0,00	0,00	0,00
Engagement de souscription	13 000,00	13 000,00	13 000,00
Montant libéré	13 000,00	13 000,00	13 000,00
Répartitions d'actifs			
Distribution sur résultat			
Distribution sur plus et moins-values nettes			
Nombre de parts	130	130	130
Report à nouveau unitaire Plus et moins-values nettes unitaires reportées			
Valeur liquidative	0,00	0,00	0,00

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS AU COURS DE L'EXERCICE

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts A		
Parts B		
Parts rachetées durant l'exercice		
Parts A	130	10 848,60
Parts B		
Solde net des souscriptions rachats		
Parts A	-130	-10 848,60
Parts B	0	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		
Parts A	50 822	
Parts B	130	

VALEUR BOURSIERE DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE TRANSACTION TEMPORAIRE

	31/03/2014
Titres acquis à réméré	
Titres pris en pension livrée	Néant
Titres empruntés	

VALEUR BOURSIERE DES TITRES DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

	31/03/2014
Titres donnés en garantie et maintenus en portefeuille titres	Néant
Titres reçus en garantie et non-inscrits en portefeuille titres	

TITRES DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE

	31/03/2014
Actions	
Obligations	
TCN	
OPCVM	804 787,89
Instruments financiers à terme	

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat	31/03/2014	31/03/2013
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-192 316,63	-194 008,70
Total	-192 316,63	-194 008,70
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-192 316,63	-194 008,70
Total	-192 316,63	-194 008,70
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au plus et moins-values nettes	31/03/2014	31/03/2013
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 992,63	-231 082,02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	2 992,63	-231 082,02
Affectation		
Distribution		
Plus et moins values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 992,63	-231 082,02
Total	2 992,63	-231 082,02
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		

2.d - Inventaire des investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Titres	Devise	Coût d'acquisition globale (€)	Evaluation globale (€)	Différence d'estimation globale
ADTHINK MEDIA	Actions	EUR	176 935	146 304	-30 631
ALOUETTE DEVELOPPEMENT II	Actions	EUR	150 000	103 362	-46 638
ALOUETTE DEVELOPPEMENT II	Obligations	EUR	150 000	176 194	26 194
AU FORUM DU DEVELOPPEMENT	Actions	EUR	400 000	450 784	50 784
CHABE LIMOUSINES	Actions	EUR	324 295	249 270	-75 025
CHABE LIMOUSINES	Obligations	EUR	141 015	175 932	34 917
CHABE LIMOUSINES	BSA	EUR	0	0	0
CMP	Actions	EUR	450 012	515 376	65 365
CMP	BSA	EUR	0	0	0
DATEVI EDITIONS (EDIMARK)	Actions	EUR	287 515	336 940	49 425
DATEVI EDITIONS (EDIMARK)	Obligations	EUR	162 485	203 937	41 452
ITESA DEVELOPPEMENT	Actions	EUR	300 000	381 804	81 804
MARIETTON DEVELOPPEMENT	Actions	EUR	153 447	171 594	18 147
MARIETTON DEVELOPPEMENT	Obligations	EUR	46 553	52 059	5 506
PROWEBCLUB (PROWEBCE)	Actions	EUR	306 484	375 566	69 082
PROWEBCLUB (PROWEBCE)	Obligations	EUR	45 175	50 379	5 204
VOLTA EXPANSION (DUFYELEC)	Actions	EUR	93 296	93 296	0
VOLTA EXPANSION (DUFYELEC)	Obligations	EUR	56 704	58 425	1 721
Total général			3 243 916	3 541 222	297 306

Le portefeuille, certifié ligne à ligne par le dépositaire, est mis à la disposition des porteurs de parts qui en font la demande.

2.e - Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé

Néant.

L'application de la valorisation en Juste Valeur préconisée par l'IPEV (International Private Equity & Venture Capital Valuation Board) pour les instruments financiers admis sur un Marché réglementé nous amène dorénavant à supprimer toute décote de négociabilité faisant référence au volume d'échange quotidien des titres. Une décote de négociabilité reste toutefois applicable si les instruments financiers concernés font l'objet de restrictions contractuelles sur leur cessibilité.

2.f - Evolution de l'évaluation des investissements en Capital Investissement

Nom de la société	31/03/2014		31/03/2013		Variation du coût d'acquisition	Variation de l'évaluation
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
ADTHINK MEDIA	176 935	146 304	176 935	160 782	0	-14 478
ALOUETTE DEVELOPPEMENT II	150 000	103 362	150 000	150 000	0	-46 638
ALOUETTE DEVELOPPEMENT II	150 000	176 194	150 000	151 048	0	25 146
AU FORUM DU DEVELOPPEMENT	400 000	450 784	400 000	338 350	0	112 434
CHABE LIMOUSINES	324 295	249 270	324 295	391 058	0	-141 788
CHABE LIMOUSINES	141 015	175 932	141 015	163 796	0	12 136
CHABE LIMOUSINES	0	0	0	0	0	0
CMP	450 012	515 376	450 012	450 012	0	65 365
CMP	0	0	0	0	0	0
DATEVI EDITIONS (EDIMARK)	287 515	336 940	287 515	287 515	0	49 425
DATEVI EDITIONS (EDIMARK)	162 485	203 937	162 485	177 271	0	26 666
ITESA DEVELOPPEMENT	300 000	381 804	300 000	300 000	0	81 804
MARIETTON DEVELOPPEMENT	153 447	171 594	153 447	153 447	0	18 147
MARIETTON DEVELOPPEMENT	46 553	52 059	46 553	47 063	0	4 995
PROWEBCLUB (PROWEBCE)	306 484	375 566	306 484	306 484	0	69 082
PROWEBCLUB (PROWEBCE)	45 175	50 379	90 350	92 830	-45 175	-42 451
SYSTAR	0	0	199 884	223 938	-199 884	-223 938
VOLTA EXPANSION (DUFYELEC)	93 296	93 296	0	0	93 296	93 296
VOLTA EXPANSION (DUFYELEC)	56 704	58 425	0	0	56 704	58 425
Total général	3 243 916	3 541 222	3 338 975	3 393 594	-95 059	147 628

2.g - Etat des cessions de l'exercice sur investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Titres	Quantité cédée	Coût d'acquisition (€)	Prix de cession (€)	+/- Value
PROWEBCLUB (PROWEBCE)	Obligations	45 175	45 175	45 175	0
SYSTAR	Actions	52 200	199 884	200 970	1 086
Total général			245 059	246 145	1 086

2.h - Clauses particulières affectant les investissements en Capital Investissement

Engagement de réinvestissement :

Néant

Protection anti-dilution :

Pour un certain nombre de sociétés du portefeuille, Partenariat & Proximité 2 bénéficie de mécanismes de relution, notamment à travers l'octroi de Bons de Souscription d'actions (BSA), si une opération ultérieure à l'entrée du fonds est trop dilutive.

2.i - Etat des placements en Trésorerie

Titres	Quantité	Evaluation (€)	% de l'actif net	Type
EDR EUROPE FLEXIBLE PART I	843,00	108 949	2,50%	OPCVM Moyen long terme > 2ans
EDR GLOBAL CONVERTIBLES I	3 269,00	459 066	10,54%	OPCVM Moyen long terme > 2ans
EDR MONDE FLEXIBLE PART I	2 058,00	236 773	5,44%	OPCVM Moyen long terme > 2ans
Total général		804 788	18,48%	

2.j - Dettes et créances

CREANCES	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Coupons dividendes			
Autres			

DETTES	Valeur nette
Frais de gestion en attente	52 007,34
Autres frais	

Partie III - RAPPORT DE GESTION DU FONDS PARTENARIAT & PROXIMITE 2

1. ORIENTATION DE GESTION

1.a - *Historique*

Le FIP Partenariat & Proximité 2 a été agréé par l'AMF le 11 août 2010 et créé le 23 décembre 2010 pour une durée de six exercices.

Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion de trois périodes successives d'un an chacune. Toute prorogation sera portée à la connaissance des Investisseurs trois mois au moins avant sa prise d'effet.

1.b - *Caractéristiques juridiques*

Partenariat & Proximité 2 est un Fonds d'Investissement de Proximité régi par les articles L.214-20 et suivants du Code Monétaire et Financier et dispositions particulières des articles L. 214-31 à L. 214-32-1. Le Fonds est une co-propriété de valeurs mobilières qui a pour vocation de permettre aux porteurs de parts (principalement personnes physiques) de bénéficier des avantages d'une gestion professionnelle de valeurs mobilières cotées et non cotées, dans un cadre fiscal attractif.

Les souscripteurs du fonds bénéficient d'une exonération d'impôt (hors CSG/CRDS) sur les revenus distribués et sur les plus-values dégagées, sous réserve de conserver leurs parts pendant une période de blocage de 5 ans.

1.c - *Stratégie d'investissement*

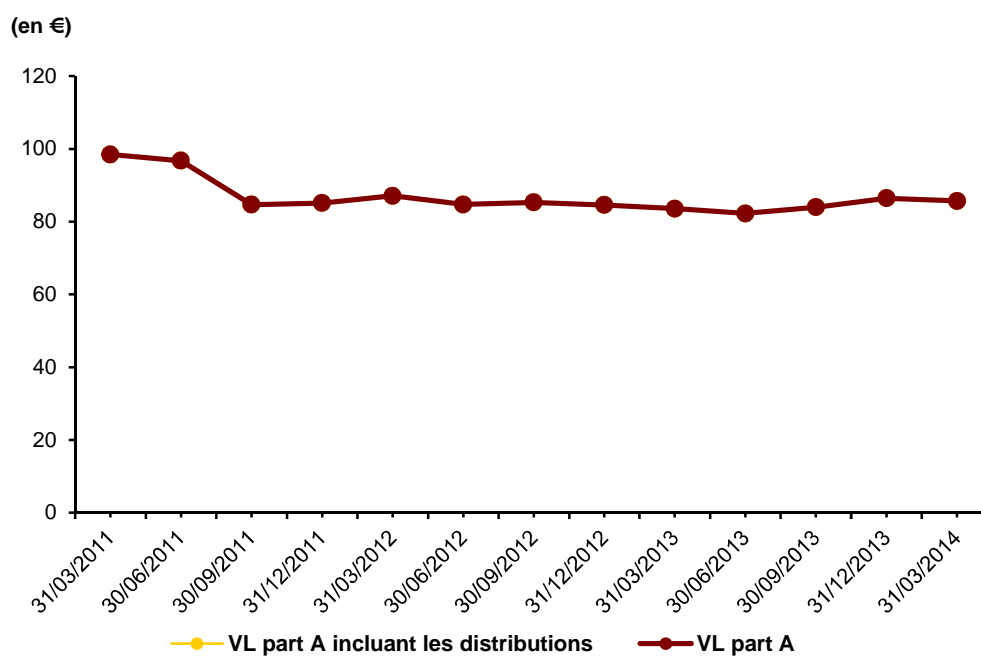
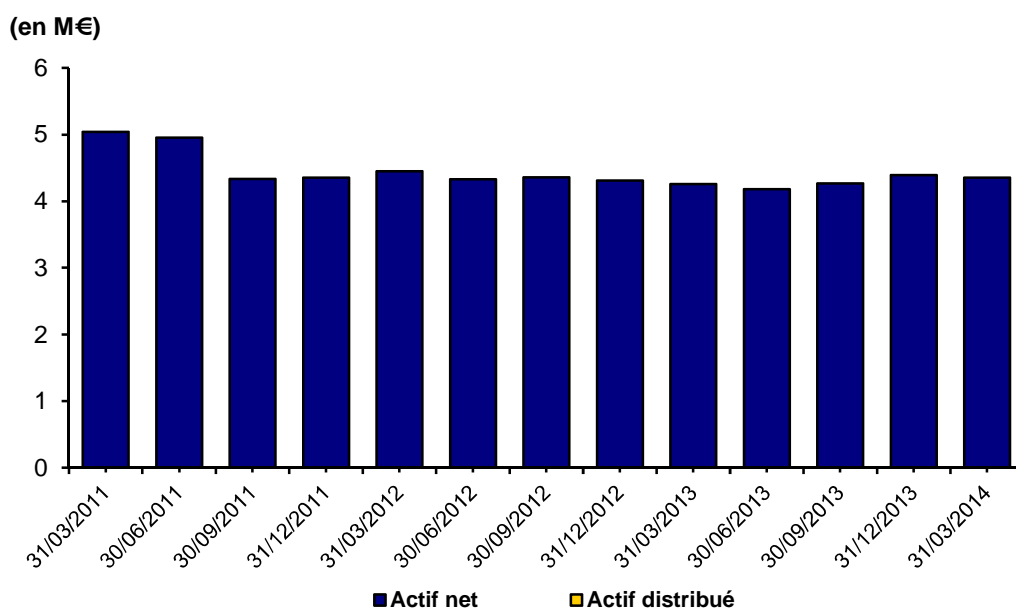
L'objectif de la gestion est de valoriser les actifs sur la durée de vie du fonds via la constitution d'un portefeuille équilibré de participations, composé majoritairement de petites et moyennes entreprises (PME) proches de l'équilibre ou ayant atteint l'équilibre d'exploitation, dans le cadre des opérations de capital développement et/ou de transmission, et établies ou exerçant principalement leurs activités sur une zone géographique préétablie, qui comprend les régions Ile de France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Fonds investira au moins 40 % de ses actifs dans des opérations de Capital Développement et/ou de Transmission (rachat des titres avec ou sans effet de levier) sur des PME non cotées éligibles, (i) employant moins de 250 personnes, (ii) dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros. Au maximum 20 % de l'actif sera investi dans des PME dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (principalement Euronext) ou organisé (principalement Alternext) d'instruments financiers français ou étranger et la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros.

Le Fonds recherchera une diversification sectorielle du portefeuille de participations dans tous les secteurs représentatifs du tissu économique des régions couvertes : industrie, services, distributions, nouvelles technologies... Les sociétés sélectionnées devront présenter un potentiel de croissance, des modèles économiques démontrés (chiffre d'affaires supérieur à 4 millions d'euros) et des perspectives de valorisation compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds. La sélection des titres se fait en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs : visibilité du secteur, positionnement de la société, qualité du management, dimension de la gamme de produits, croissance future des résultats de la société. Les prises de participation envisagées seront minoritaires et les interventions du Fonds se feront à différents stades de développement des sociétés cibles.

Jusqu'à 40 % des actifs du Fonds (investissements hors quota) pourront être investis de manière discrétionnaire selon l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux). Le Fonds pourra investir directement dans des instruments financiers (actions, obligations, titres de créance...) admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger ou être indirectement exposé à ces marchés via des OPCVM en portefeuille.

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ET DE LA VALEUR LIQUIDATIVE DEPUIS L'ORIGINE



Au 31/03/2014	Actif Net – 4,35 M€	VL Part A – 85,66 €
Au 31/03/2013	Actif Net – 4,26 M€	VL Part A – 83,55 €

2.a - *Commentaire de gestion sur la période*

Le rapport du FMI sur les perspectives de l'économie mondiale prévoit une croissance mondiale à 3,6% en 2014 contre 3% en 2013. Le FMI souligne la reprise des économies avancées, notamment les Etats-Unis où la croissance devrait atteindre 2,8%, avec un marché de l'emploi revenu à son niveau d'avant-crise.

La situation de la zone euro est plus nuancée, avec une hausse du PIB prévue à 1,2%. Les conditions restrictives du crédit et le poids des dettes privées continuent d'impacter négativement la croissance. Malgré les vives inquiétudes sur l'évolution de l'inflation, la Banque Centrale Européenne tarde à mettre en œuvre des mesures d'assouplissement de sa politique monétaire.

En France, dans un contexte de consommation en berne, le nouveau gouvernement parie sur un rebond de l'investissement productif pour restaurer la croissance. De ce côté, certains signaux positifs se font jour : fortes de bilans assainis, les entreprises recommencent à investir. La Banque Publique d'investissement (BPI) a constaté au premier trimestre 2014 une forte hausse des dossiers de demande de crédit. Par ailleurs, l'Insee a indiqué fin mars que le taux de marge des PME s'inscrivait en légère hausse par rapport à 2013. Même s'il ne s'agit pour l'heure que d'un frémissement, il est permis de penser, avec toutes les précautions qui s'imposent, que les effets conjugués du pacte de responsabilité, des baisses de charges et de la réforme de la fiscalité peuvent créer une dynamique de reprise en France.

Au cours de l'exercice, le FIP Partenariat & Proximité 2 a réalisé un nouvel investissement pour un montant de 150 k€ dans la société **Volta Expansion**, la holding de détention de Dufyelec, un groupe de travaux d'électricité générale créé en 1988 et spécialisé principalement dans la réhabilitation et la maintenance électrique de logements sociaux sur la région Ile-de-France. Aujourd'hui, Dufyelec est un acteur majeur de son secteur sur l'Ile-de-France (n°5 indépendant régional). Le groupe a réussi à construire un socle de valeur solide avec une offre établie autour des 3 facteurs-clés de succès que sont le prix, la qualité et la réactivité. Il a développé une base de clients solide, avec un portefeuille composé de plus de 50 grands comptes bailleurs sociaux et offices HLM.

Sur le plan des titres cotés, le fonds Partenariat & Proximité 2 a cédé sa participation dans la société **Systar**.

Sur l'exercice écoulé, la valeur liquidative de la part A du fonds Partenariat & Proximité 2 est passée de 83,55 € à 85,66 €, soit une hausse de 2,5 % sur l'année. Cette progression s'explique par la revalorisation de certaines participations non cotées, comme Au Forum du Bâtiment, Datevi Editions (Edimark), ITESA Développement et Marietton Développement à la suite des bons résultats 2013 obtenus par ces sociétés.

2.b - *Ratio réglementaire*

Au 31 mars 2014, le fonds Partenariat & Proximité 2 respecte le ratio FIP réglementaire de 60%.

2.c - *Perspectives*

Le FIP Partenariat & Proximité 2 a finalisé la constitution de son portefeuille et atteint son ratio d'investissement. L'équipe d'investissement va se concentrer sur le suivi des sociétés en portefeuille, les accompagner dans leurs projets de croissance interne et externe, et rechercher des solutions de liquidité pour les plus matures d'entre elles

Le FIP dispose de capacités suffisantes pour réaliser des financements complémentaires chaque fois que le développement de ses sociétés le nécessitera.

3. INVESTISSEMENTS / CESSIONS

3.a - *Investissements pendant la période*

Nom de la société	Activité	Montant (en €)
VOLTA EXPANSION (DUFYELEC)	Réhabilitation et maintenance électrique de logements sociaux	150 000
Total général		150 000

3.b - Investissements dans d'autres fonds d'investissements pendant la période

Les fonds gérés par Edmond de Rothschild Investment Partners n'investissent pas dans d'autres FCPR ou fonds assimilés.

3.c - Cessions pendant la période

Nom de la société	Activité	Montant (en €)
PROWEBCLUB (PROWEBCE)	Solution logicielle de communication et de gestion pour les Comités d'Entreprise	45 175
SYSTAR	Edition de logiciels applicatifs	200 970
Total général		246 145

4. INFORMATIONS

Les co-investissements et les co-désinvestissements par le Fonds s'effectuent au même prix et dans les mêmes conditions juridiques et financières que les Autres Fonds, sous réserve des différentes contraintes juridiques liées aux différents véhicules d'investissement et eu égard à la situation particulière de chaque fonds, conformément aux indications du Code de Déontologie de l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital).

4.a - Co-investissements

Société	Fonds	Investissements
VOLTA EXPANSION (DUFYELEC)	CABESTAN CAPITAL	3 906 247

4.b - Co-désinvestissements

Société	Fonds	Cessions
PROWEBCLUB (PROWEBCE)	PARTENARIAT & INNOVATION 2	72 378,00
PROWEBCLUB (PROWEBCE)	PARTENARIAT & INNOVATION 3	286 107,00
PROWEBCLUB (PROWEBCE)	PARTENARIAT & INNOVATION 4	296 146,00
PROWEBCLUB (PROWEBCE)	PLURIEL OUEST 2	50 195,00

4.c - Mandats sociaux

Les mandats exercés au sein de sociétés dans lesquelles Partenariat & Proximité 2 a investi :

- * ALOUETTE DEVELOPPEMENT II : Membre du Comité de Suivi
- * AU FORUM DU DEVELOPPEMENT : Membre du Comité Stratégique
- * CHABE LIMOUSINES : Membre du Comité Stratégique
- * CMP : Membre du Comité de Suivi
- * DATEVI EDITIONS : Membre du Comité de Suivi
- * ITESA DEVELOPPEMENT : Membre du Comité d'Echange
- * MARIETTON DEVELOPPEMENT : Membre du Conseil de Surveillance
- * PROWEBCLUB : Membre du Comité de Suivi
- * VOLTA EXPANSION : Membre du Comité de Suivi

4.d - Utilisation des droits de vote

Conformément à l'article 314-100 et suivants du Règlement Général de l'AMF, le gestionnaire a été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille.

Durant cet exercice, les gestionnaires ont participé ou se sont fait représenter à l'ensemble des assemblées générales et ont exercé librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille.

4.e - Événements relatifs à la société de gestion

Ce Fonds d'Investissement de Proximité est géré par Edmond de Rothschild Investment Partners (EDRIP), filiale du Groupe Edmond de Rothschild. L'équipe d'investissement d'EDRIP, composée de 24 professionnels, gère près d'un milliard d'euros. EDRIP est spécialisé dans l'investissement minoritaire non coté.

4.f - Modifications intervenues concernant les méthodes de valorisation au cours de l'exercice précédent et de cet exercice

Néant.

4.g - Frais facturés au fonds sur la période

Les frais de fonctionnement supportés par le Fonds au cours de l'exercice s'élèvent à 210 857,88 € dont 183 436,20 € au titre des commissions de la société de gestion. Les commissions de gestion représentent 3,6% du montant souscrit.

Les honoraires divers supportés par le fonds comprennent les frais d'audit engagés par le Fonds dans le cadre d'investissements qui se décomposent comme suit : CMP : 1 033,49 € et Chabé Limousines : 274,12 €.

Commission de gestion	183 436,20
- avoir	963,18
Commission nette	182 473,02
Dépositaire	5 158,41
CAC	9 672,65
Honoraires divers	13 260,70
dont comptabilité	7 492,46
dont gestion administrative	1 436,40
dont autres	4 331,84
Frais de constitution	0,00
Frais bancaire	0,00
Divers (assurance, impôts...)	293,10
Total	210 857,88

4.h - Prestations de conseil ou de montage facturés par la société de gestion ou une entreprise liée au fonds ou à une société dans laquelle le fonds détient des titres

La société de gestion a facturé des commissions de montage à hauteur de 54 k€ à la société Volta Expansion au cours de l'exercice et a rétrocédé au FIP Partenariat & Proximité 2, au prorata des fonds propres et quasi-fonds propres détenus par ce dernier dans la société, un montant de 963,18 €.

Une convention de prestation de service a été signée entre la société de gestion et le GIE EDRIA au titre de l'assistance administrative. Les sommes facturées à ce titre s'élèvent pour cet exercice à 1 436,40 €.

4.i - Opération de crédit

Aucune opération de crédit réalisée par un établissement de crédit lié à la société de gestion n'a été réalisée auprès de sociétés du portefeuille.

4.j - Intervention du fonds sur les marchés à terme et les conséquences sur le portefeuille

Aucune intervention du fonds ne s'est produite sur les marchés à terme.

4.k - Convention SOFARIS « Fonds Propres »

Edmond de Rothschild Investment Partners n'a souscrit auprès d'OSEO SOFARIS aucune assurance sur les investissements réalisés par le FIP Partenariat & Proximité 2.

4.l - Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Dans le cadre d'une convention de services entre la société de gestion Edmond de Rothschild Investment Partners (EDRIP), gérant de Partenariat & Proximité 2 et la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque (LCFEDRB), EDRIP utilise la salle de marché de LCFEDRB et se conforme strictement aux règles de sélection et d'évaluation définies par LCFEDRB.

4.m - Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

La politique d'investissement du fonds ne prend pas simultanément en compte les trois critères ESG : environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

AVERTISSEMENTS

- *La notice d'information du Fonds et le règlement du Fonds sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou du dépositaire ou sur www.edrip.fr*
- *La valorisation du portefeuille est établie sur la base des informations disponibles à la date du rapport et ne préjuge pas du prix de cession futur.*
- *Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.*

Société de gestion

**EDMOND DE ROTHSCHILD
INVESTMENT PARTNERS**

**47 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE
75 008 PARIS
RCS 444 071 989 PARIS**

Dépositaire

**LA COMPAGNIE FINANCIERE
EDMOND DE ROTHSCHILD
BANQUE**

**47 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE
75 008 PARIS
RCS 572 037 026 PARIS**

MAZARS

FIP

PARTENARIAT & PROXIMITE 2

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2014

FIP

PARTENARIAT & PROXIMITE 2

47, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2014

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 mars 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la Société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels du FIP Partenariat & Proximité 2, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion du fonds. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FIP à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- nos appréciations ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux FIP, tels qu'ils sont définis par le règlement n° 2003-02 du Comité de la Réglementation Comptable,
- s'agissant de la valorisation des titres non cotés, nous nous sommes assurés de la cohérence des méthodes de valorisation décrites en annexe avec le règlement du fonds et de leur correcte application ainsi que de l'existence au sein de la société de gestion d'une documentation suffisante sur les instruments financiers de capital investissement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 19 mai 2014

Le commissaire aux comptes

MAZARS



Guillaume Potel